

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 3 MARS 2022**

DEL-2022-17

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - BOULEVARD JEAN JAURES - 1ERE TRANCHE
D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - MARCHES DE
TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

Exposé du Président,

Par délibération en date du 23 novembre 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune d'EVIAN-LES-BAINS pour la première tranche d'aménagement de voirie du boulevard Jean Jaurès.

La Ville d'EVIAN-LES-BAINS entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie boulevard Jean Jaurès, côté avenue d'Abondance.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon les lots suivants :

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL ET GENIE ELECTRIQUE DES RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « VRD BORDURES REVETEMENTS SURFACE »**
- **LOT N°3 : « ESPACES VERTS - PAYSAGE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 1^{er} mars 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises DAZZA/EUROVIA pour un montant de 267.346,00 € HT.
- **Lot n°2** : Le groupement d'entreprises EUROVIA/DAZZA pour un montant de 218.603,88 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 32.682,28 € HT.
- **Lot n°3** : Le groupement d'entreprises PERNOLLET/EUROVIA pour un montant de 44.441,90 € HT.

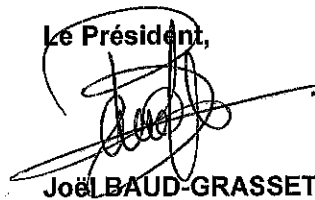
Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer,
2. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à les signer.

M. Noël MATHIAN ne prend pas part au vote.

Adopté.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.
